

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE GOYRANS (31120)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 25/02

Le VINGT ET UN janvier de l'an deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Anne-Claire CAMAIN, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT, MM Jean-Jacques ALMERO, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA*

Procurations : *Mme Marie-Laure BOUCHERET à Mme Corinne LACOSTE*

Absents : *Mmes Mathilde PEYREGA, Sandrine VANCOPPENOLLE, Julie COLLANGE, M. Pierre ROGNANT*

Date de convocation : 16 janvier 2025

Secrétaire de séance : *Madame Anne-Claire CAMAIN*

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 16 janvier 2025, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le mardi 21 janvier 2025 à 20h30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de GOYRANS

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-10, L 123-11, L.123-13, R 123-19, L 153-36 et suivant, 153-45 et suivants,

Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

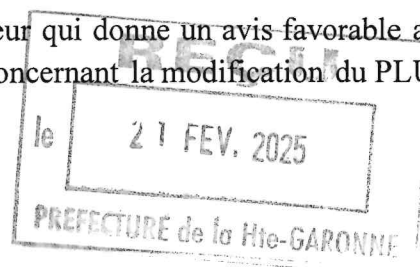
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Goyrans approuvé le 11 avril 2018, et la modification simplifiée n°1 approuvée le 11 février 2021,

Vu l'ordonnance en date du 02/10/2024 de Madame La Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse désignant Monsieur Gérald BAUDE en qualité de commissaire-enquêteur,

Vu l'arrêté municipal 25-24 en date du 24/10/2024 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur la modification n°1 du PLU de la commune de Goyrans,

Vu les remarques émises par les services consultés,

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur qui donne un avis favorable au projet, assorti de trois réserves et d'une recommandation concernant la modification du PLU,



Considérant que les remarques effectuées par les services consultés et les résultats de ladite enquête justifient des adaptations mineures du dossier de modification du PLU, dont le descriptif figure sur le tableau détaillé annexé au dossier de PLU,

Considérant que ces modifications ne portent pas atteinte à l'économie générale du PLU,

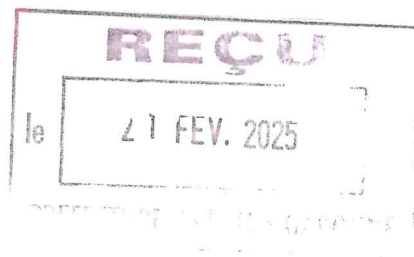
Considérant que le projet de modification du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification n°1 du PLU telle qu'annexée à la présente délibération
- **DIT** que conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le PLU est tenu à la disposition du public en mairie de Goyrans et à la Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture,
- **DIT** que la présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après réception par Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal départemental),
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en mairie, le 21 janvier 2025.

Fait à Goyrans, le 21 janvier 2025



Véronique HAITCE



Maire de Goyrans